



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 2024-06

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2024, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement suivant intitulé :

- ❖ Règlement n° 2024-06 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses

Le règlement n° 2024-06 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements généraux – Taxation* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Le règlement numéro 2024-06 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 21 mars 2024

Alexandra Vigneau, greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Vigneau, greffière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis le 21 mars 2024, sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca et en affichant une copie à la mairie entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2024

Alexandra Vigneau, greffière